

PROGRAMME DE FORMATION

Formation IAS passerelle niveau II vers niveau I Doc. SC-087

Durée de la Formation : 20,00 h - 0,00 jour(s)

Public visé :

Mandataire IAS niveau 2 souhaitant s'inscrire dans la catégorie IAS niveau 1 à l'ORIAS afin d'accéder au statut de courtier en assurance.

Prérequis :

Etre habilité IAS niveau II 150 h, pour cela, il est nécessaire de fournir le livret réglementaire comme justificatif avant toute inscription.

Objectifs de l'action de formation :

Permettre la mise en conformité vis à vis de la réglementation, mettre à disposition les connaissances Métier et permettre l'accès à la profession en répondant aux exigences de capacité professionnelle.

Nature de l'action de formation :

La formation suivie est une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés

Contenu de la formation :

LES SAVOIRS GENERAUX

(15 heures)

La présentation du secteur de l'assurance :

- Données macro-économiques sur l'assurance
- Les rôles de l'assurance et de la réassurance
- Le marché européen de l'assurance

Les entreprises d'assurances :

- Les différentes entreprises
- L'agrément, le retrait d'agrément, le transfert de portefeuille, la liquidation

L'opération d'assurance :

- Définition
- Bases techniques : appréciation du risque, mutualisation, co-assurance, réassurance...
- Mécanismes juridiques : assurance cumulative, sur-assurance, sous-assurance, règle proportionnelle...
- Mécanismes de détermination de la prime/cotisation
- Les marchés publics

ASSURANCES DE PERSONNES : LES CONTRATS COLLECTIFS (5 heures)

L'assurance de groupe :

- Définition

- Caractère obligatoire ou facultatif de l'adhésion
- Information due à l'adhérent
- Tarification et paiement des cotisations
- Paiement des prestations
- Spécificités de l'assurance emprunteur

Contrats collectifs au profit des salariés :

- Conditions de mise en place du contrat
- Contrats de prestations complémentaires de retraite
- Contrats de prévoyance complémentaire
- Régime fiscal et social des cotisations et prestations

Les moyens d'encadrement :

Laurent DENIS : Juriste en Droit Bancaire, réglementation bancaire et financière, épargne, crédits, paiements, IOB, courtiers, financement participatif, crowdfunding. Intervient sur les savoirs généraux. **José PABLO** : courtier indépendant en assurances - Intervient sur les contrats collectifs.

Moyens pédagogiques utilisés :

Formation asynchrone : l'échange avec les formateurs référents s'effectue via des modes de communication ne nécessitant pas de connexion simultanée, dans notre cas, il est possible de contacter le formateur via le forum de discussion ou bien encore par l'échange de mails. L'intervenant se charge de répondre à l'apprenant dans un délai de 48 heures.

Moyens techniques utilisés :

Plateforme e-learning comprenant un parcours composé de modules, composé chacun du support de cours, de fiches pour approfondir les connaissances si besoin, et des questions d'entraînement. Un forum est mis à disposition pour échanger avec les formateurs référents. L'évaluation en ligne a lieu en fin de formation, dans un mode d'examen, différent du mode d'apprentissage : une fois la réponse aux questions validée, il est impossible de repartir en arrière ; il ne faut pas quitter l'évaluation avant d'avoir terminé car les questions qui n'ont pas obtenu de réponse sont systématiquement considérées comme fausses, sans possibilité de modification, lors de la réouverture.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

- Evaluation en fin de formation, en ligne, sous forme de QRU/QCM, comprenant 30 questions. L'épreuve du contrôle des compétences acquises est réputée réussie lorsque le nombre de bonnes réponses atteint un seuil minimum de 70 %.
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Remise du livret de formation réglementaire niveau I, composé du livret niveau II fourni et de l'ajout des thèmes et de l'évaluation de la formation passerelle, ainsi que l'attestation d'assiduité. Ces documents seront accompagnés du relevé de connexions.

Nature des travaux FOAD :

Plus d'informations :

Géraldine FRANCOIS

Tél. 06.95.18.30.71

Mail : g.francois@sas-sophia.fr